

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
12584

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Soutien à la santé de proximité : subvention d'équipement pour le centre de santé mutuelle Marseille métropole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le centre de santé mutuelle Marseille métropole est une structure assurant des activités de soins médicales et paramédicales en ambulatoire et menant des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique des patients et des actions sociales.

Ce centre médical mutualiste installé depuis de nombreuses années dans le centre-ville de Marseille à la rue de Rome, est ouvert à tous les assurés sociaux et pratique le tiers payant. Il assure une réponse de proximité notamment pour les patients du centre-ville de Marseille, en matière de soins de premier recours et de prévention. Des médecins généralistes y assurent une permanence et de nombreuses spécialités médicales y sont représentées.

Afin de mieux répondre aux besoins de ses patients et de développer l'offre de soins pour tous les marseillais, le centre porte un projet d'équipement complémentaire notamment pour ses activités d'ophtalmologie (équipement OCT, réfractomètre...) et de suivi gynécologique et général (échographe). L'amélioration de l'équipement est aussi une nécessité afin de maintenir en place ou de recruter les praticiens qui nécessitent des moyens de diagnostics performants et comparables à ceux pratiqués en cabinets de ville ou à l'hôpital.

Le centre sollicite deux subventions d'équipement : 68 800 € pour le projet d'ophtalmologie (coût du projet 86 000 €TTC) et 74 400 € pour le projet d'imagerie (coût du projet 80 986 €TTC) soit une demande totale de 143 200 € pour des projets estimés au total à 166 986 €TTC. Il est proposé une subvention de 107 000 € soit 64 % du coût total des deux projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL